

## France, Métiers d'Excellence

Par décret du 11 juin 2018, le Premier ministre, Monsieur Édouard Philippe a confié aux députés Philippe Huppé, Gilles Le Gendre et Raphaël Gérard, une mission ayant pour objet les métiers d'art et du patrimoine vivant. Le 11 décembre 2018, ils ont remis leur rapport intitulé "France, Métiers d'Excellence". À l'issue de 62 auditions menées et de 127 rencontres dans toute la France, 22 propositions ont émergées, classées ici en 5 axes.



### 1. Une nécessité de repenser la gouvernance

L'ensemble des auditions menées auprès des représentants du secteur, des administrations compétentes et des professionnels, a permis d'identifier une faille dans le développement des métiers d'art et du patrimoine vivant : l'éclatement du secteur et la faible identification des organismes qui le représentent. Pour répondre à la demande du Premier ministre, le rapport préconise la création d'un nouvel organisme de référence en matière d'excellence des savoir-faire, pour les métiers d'art et du patrimoine vivant. Pour cela, il est proposé de fusionner les deux organismes existants : l'INMA, en charge des métiers d'art et l'ISM en charge notamment du label EPV. Cela permettra à tous les représentants de l'excellence française de construire un projet commun. Cet organisme de référence deviendra l'interlocuteur privilégié de l'État et de tous les représentants engagés pour les métiers d'art et du patrimoine vivant.

**Proposition 1 : Créer un opérateur de l'État unique sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Économique (GIE) pour la préservation et le développement des savoir-faire d'excellence**

Ce nouvel organisme œuvrera donc pour les savoir-faire d'excellence et en tout premier lieu pour les professionnels des métiers d'art et du patrimoine vivant. Afin de contribuer à la reconnaissance de ces métiers d'excellence, il est proposé de créer un nouveau label et de faire évoluer le label EPV. Afin de permettre un meilleur développement des savoir-faire ancrés dans nos territoires, il pourrait être pertinent que ce nouvel organisme porte la promotion du label Indication Géographique (IG).

**Proposition 2 : Créer un label " Métiers d'Art d'Excellence" reconnaissant les meilleurs professionnels des métiers d'art**

**Proposition 3 : Faire évoluer le label EPV grâce à une révision des critères d'attribution et à une refonte de l'animation du dispositif**

**Proposition 4 : Accompagner les porteurs de projet de labellisation Indication Géographique (IG) et promouvoir davantage ce label**

## 2. Les territoires : au cœur de l'action

Au cours des 127 visites et rencontres réalisées dans toute la France, il est apparu comme évident que les politiques publiques en faveur des métiers d'excellence devaient émerger au cœur des territoires. Pour cela, les nouvelles régions constituent le maillon le plus adapté pour faire valoir les savoir-faire d'exception qui font leur identité.

**Proposition 5 : Désigner dans chaque région un chargé de mission "métiers d'art". Il s'agira d'un acteur présent sur son territoire pour impulser une politique dynamique et sera le représentant du nouvel organisme de référence.**



La richesse des territoires inspire la créativité des métiers d'art et en retour, ils permettent à ce territoire de se développer, grâce par exemple au tourisme, à la restauration du patrimoine ou encore aux savoir-faire spécifiques (IG). Il est donc proposé d'intégrer davantage les opportunités que présentent ces savoir-faire d'excellence, notamment dans une perspective de revitalisation des centre-ville.

**Proposition 6: Intégrer dans les politiques de revitalisation des centres-villes du plan Action Coeur de Ville une dimension "métiers d'art et du patrimoine vivant" pour les territoires disposant d'un écosystème pertinent.**



**Proposition 7: Soutenir la création d'espaces de coworking dans les territoires intégrant des métiers d'art, en s'inscrivant dans le cadre du plan gouvernemental de développement des tiers-lieux.**



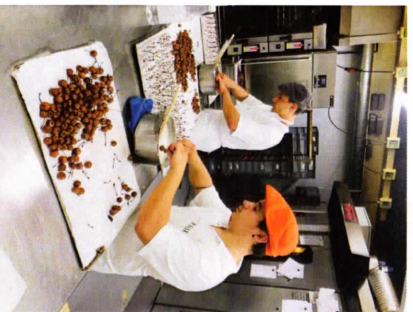
### 3. Relever le défi de la formation

De nombreux métiers d'art sont caractérisés par des petits flux, qualifiés de métiers rares ou de métiers orphelins. À cet égard, il est compliqué d'assurer une offre de formation publique pour tous ces métiers. Plusieurs propositions sont faites pour relever ce défi, pour une formation au plus près des professionnels.

**Proposition 8 :**  
Confier la gestion de la formation des métiers d'art à un seul Opérateur de Compétences



**Proposition 9 :**  
Expérimenter à plus grande échelle le dispositif "atelier-école"



**Proposition 10 :**  
Ériger le concept d'entreprise apprenante comme modèle de gestion de la formation



**Proposition 11:**  
Permettre aux Maîtres d'Art de former plusieurs élèves



### 4. Préserver et valoriser les métiers d'art et du patrimoine vivant

L'autre constat qui ressort de l'ensemble de ces auditions est l'absence de étude sectorielle, d'indicateurs économiques, de visibilité et de connaissance sur ce que sont ces métiers d'excellence. Plusieurs propositions ont donc été élaborées dans l'objectif de mieux identifier les professionnels des métiers d'art, mieux valoriser la richesse de leur création et préserver leurs savoir-faire sur nos territoires.

**Proposition 12: Imposer aux organismes centralisateurs des déclarations d'activité d'identifier et de répertorier tous les professionnels faisant partie de la liste officielle des 281 métiers d'art.**

**Proposition 13: Renforcer la sélection des ateliers participant aux Journées Européennes des Métiers d'Art au plus près des territoires et en intégrant mieux les EPV et manufactures d'État.**

**Proposition 15: Établir une liste des outils de production patrimoniaux et empêcher leur exportation sans déclaration préalable.**

**Proposition 14: À l'instar de l'opération "La semaine du goût", organiser à grande échelle une initiation des jeunes publics aux métiers d'art et du patrimoine vivant.**

**Proposition 16 : Lancer des projets innovants autour de la sauvegarde et de la transmission des savoir-faire dans le cadre du 3e Plan d'Investissements d'avenir (PIA 3)**

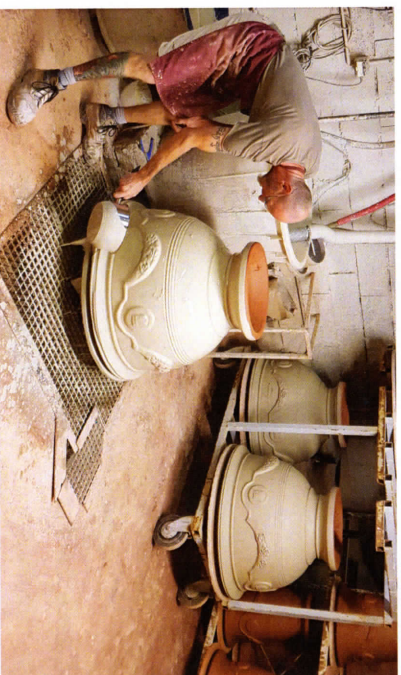
## 5. Soutenir le développement des métiers d'excellence

Les professionnels des métiers d'art et du patrimoine vivant sont porteurs de valeurs essentielles dans notre société, tournées vers l'homme, son accomplissement par ses réalisations, la transmission de son savoir, l'innovation et l'identité du territoire dans lequel il s'inscrit. Le fruit de leur travail contient une valeur ajoutée importante car il représente l'exception. Le rapport préconise donc de mieux prendre en compte la valeur de leur travail et pour cela de les soutenir par le développement économique et l'innovation.

**Proposition 17 : Maintenir et stabiliser le Crédit d'Impôt en faveur des métiers d'art (CIMA) au-delà de l'année 2019**

**Proposition 18 : Maintenir la taxe affectée destinée au financement des comités professionnels de développement économique (CPDE)**

**Proposition 19 : Renforcer la visibilité numérique des entreprises de métiers d'art et du patrimoine vivant à travers l'action collective**



**Proposition 20 : Faire évoluer les statuts du Mobilier national et de la manufacture de Sèvres pour en faire des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC)**

**Et pour suivre et soutenir la mise en place de ces propositions...**

Afin de mettre en musique l'ensemble des préconisations de ce rapport, il est proposé de mettre en place un séminaire et un groupe d'étude à l'Assemblée.

**Proposition 21 : Mettre en place à l'Assemblée nationale un groupe d'étude exclusivement dédié aux métiers d'art et du patrimoine vivant**

**Proposition 22 : Organiser, sous l'égide du Premier ministre, un séminaire de travail avec l'ensemble des acteurs concernés par la préservation et le développement des métiers d'art et du patrimoine vivant au cours du premier semestre 2019 pour donner une impulsion nouvelle aux politiques publiques.**